

République Française

**/ Délibération n° 2023/16**

**AFFAIRES CULTURELLES. Autorisation à solliciter des subventions au titre de l'année 2024.**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49  
Nombre de présents : 36

Date de la convocation : 12/12/23  
Compte rendu affiché :

Transmis en préfecture :  
Numéro de télétransmission unique :

**Présidente :** Mme Michèle PICARD

**Secrétaire :** M. Nicolas PORRET

**Elu(e)s :**

**Présent(e)s :** Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, Mme Véronique FORESTIER, Mme Samira MESBAHI, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Souad OUASMI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVRARD, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Monia BENAÏSSA, M. Nacer KHAMLA, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Aurélien SCANDOLARA, M. Pierre MATEO, M. Saïd ALLAOUI, M. Jeff ARIAGNO, Mme Amel KHAMMASSI, Mme Christelle CHARREL, Mme Sophia BRIKH, M. Karim SEGHIER, M. Murat YAZAR, M. Benoît COULIOU, M. Maurice IACOVELLA, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Damien MONCHAU, Mme Fatma HAMIDOUCHE, M. Lionel PILLET, M. Alexandre DALLERY, Monsieur Cyril SANTANDER , M. Aurélien ARNOULD.

**Absent(e)s :** M. Idir BOUMERTIT, Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD, Mme Camille CHAMPAVERE, M. Farid BEN MOUSSA.

**Excusé(e)s :**

**Dépôt de pouvoir :** M. Lanouar SGHAÏER à M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Joëlle CONSTANTIN à M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Sandrine PICOT à M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Nathalie DEHAN à M. Nicolas PORRET, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVRARD, Mme Aude LONG à M. Benoît COULIOU, M. Yalcin AYVALI à Mme Fatma HAMIDOUCHE, M. Albert NIGRA à Mme Souad OUASMI.

République Française

**/ Rapport n° 16**

AFFAIRES CULTURELLES. Autorisation à solliciter des subventions au titre de l'année 2024.

Direction des Affaires Culturelles

---

Mesdames, Messieurs,

La politique culturelle de la Ville de Vénissieux a pour finalité de permettre l'accessibilité de l'art et la culture à tous, tout en prenant en compte les cultures de chacun. La Ville fonde son action sur cinq grands objectifs stratégiques :

- Conforter une offre culturelle et artistique professionnelle, diversifiée et complémentaire.
- Soutenir la création contemporaine et la présence artistique.
- Poursuivre le travail en direction des publics tout en structurant les actions et en les priorisant en direction de l'enfance et la jeunesse et des publics dits « en difficulté ».
- Intégrer davantage les nouvelles pratiques liées au numérique et s'adapter aux évolutions de l'art et la société.
- Promouvoir la Ville et son image par la culture.

Ces objectifs structurent et priorisent l'action des services et équipements de la Collectivité.

**La Machinerie (le Théâtre et Bizarre !)** : *Bizarre !*, Scène Hip Hop dédiée aux musiques actuelles et cultures urbaines en danse et musique, est à la fois un lieu de concerts mais aussi un espace de travail et de création pour les artistes permettant l'accueil de résidences, ainsi qu'un lieu de répétition pour les groupes amateurs et professionnels (3 studios de répétition) et d'apprentissage pour la jeunesse.

En complément de *Bizarre !*, le Théâtre offre une programmation artistique de spectacles pluridisciplinaires, apporte un soutien à la création, accueille des résidences d'artistes et mène un travail de développement des publics et notamment du jeune public pour qui est réalisée une programmation accueillie dans le temps scolaire. Des ateliers y sont associés. La programmation permet une découverte des formes et esthétiques d'aujourd'hui, résolument ouverte sur le monde et sa diversité : théâtre, musique, danse mais aussi cirque, arts mêlés, etc.

**Cinéma** : Le cinéma Gérard-Philippe est orienté vers l'éducation à l'image en s'engageant d'une part dans le cinéma scolaire et jeune public, et d'autre part dans la médiation en direction des adultes. Il a ainsi conquis ses différents classements (« Art et essai ») et labels (« jeune public », « répertoire et patrimoine ») qui reconnaissent ce travail de sensibilisation auprès des publics et cette exigence dans les films projetés.

Les liens du cinéma Gérard Philippe avec les divers acteurs de la Commune facilitent des partenariats, dans une démarche d'action sociale.

Au-delà de son activité culturelle, la programmation du cinéma est ouverte à la diversité afin de satisfaire un large public.

**Médiathèque Lucie-Aubrac et bibliothèques de proximité** : La médiathèque et les bibliothèques proposent à tous les publics des collections et des services dans les domaines de la culture, de l'information, de la formation et des loisirs. Elles assurent un premier niveau d'accès aux différentes pratiques et formes d'expressions culturelles. Elles favorisent la découverte des grands enjeux de société et l'apprentissage de la citoyenneté.

République Française

**École de musique** : En proposant un parcours de formation musicale diversifiée grâce à une approche pédagogique innovante l'école de musique Jean-Wiener se pose au sein de la Métropole comme un acteur majeur de l'enseignement artistique.

L'école de musique Jean-Wiener organise aujourd'hui une saison de diffusion autour de temps forts reconnus par les Vénissiens : Musiciennes, Arts d'écho, Mois de la musique, etc. À ces rencontres musicales, s'ajoutent des participations à d'autres événements culturels municipaux, ou encore des concerts et des stages qui rythment la vie de l'établissement (Aujourd'hui j'ai concert !, Concerts des lauréats, auditions de classe).

**Centre d'art Madeleine-Lambert** : Le centre d'art se compose de plusieurs secteurs d'activités, qui convergent vers les mêmes objectifs : sensibiliser les publics à l'art contemporain et placer à la portée de chacun la création actuelle la plus exigeante en termes de qualité, de proximité et de médiation.

Au moyen d'une offre très étoffée de pratiques artistiques amateurs et de la rencontre directe des œuvres d'art et des artistes, l'action du centre d'art est multiple, cohérente et complémentaire.

Pour participer au financement des actions menées par les équipements culturels, je vous propose de solliciter des subventions auprès des différents partenaires concernés :

État (toutes les directions déconcentrées notamment la Direction Régionale des Affaires Culturelles), la Métropole de Lyon, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), la Fédération Nationale des cinémas français, le Centre National du Livre (CNL), la Société de Editions et Auteurs de Musique (SEAM),

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'enjeu financier de la politique culturelle ;

Le Conseil municipal,  
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,  
après en avoir délibéré,

A l'unanimité  
décide de :

- Autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à solliciter pour la réalisation des actions prévues par les équipements culturels, les subventions les plus larges auprès des partenaires cités ci-dessus,
- Autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'obtention et au versement des subventions,
- Dire que le montant des recettes allouées sera imputé en temps opportun au budget de l'exercice courant au chapitre 74 : dotations, subventions et participations, aux articles et codes fonctionnels concernés.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire  
La Première Adjointe  
Yolande PEYTAVIN